

S'ENGAGER DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

FICHE PRATIQUE

LES ORGANES DIRIGEANTS DE VOTRE ASSOCIATION

Public

/

Objectifs pédagogiques

/

Contenu

L'organisation :

Les statuts fixent les modalités d'organisation de l'association, la seule contrainte étant pour l'association d'être dotée d'un représentant, une personne physique pour exercer les droits dont jouit l'association. Les associations peuvent organiser une gestion collégiale et se doter de l'un ou des deux organes de direction suivant :

? L'ASSEMBLEE GENERALE :

[Je télécharge la fiche pratique](#)